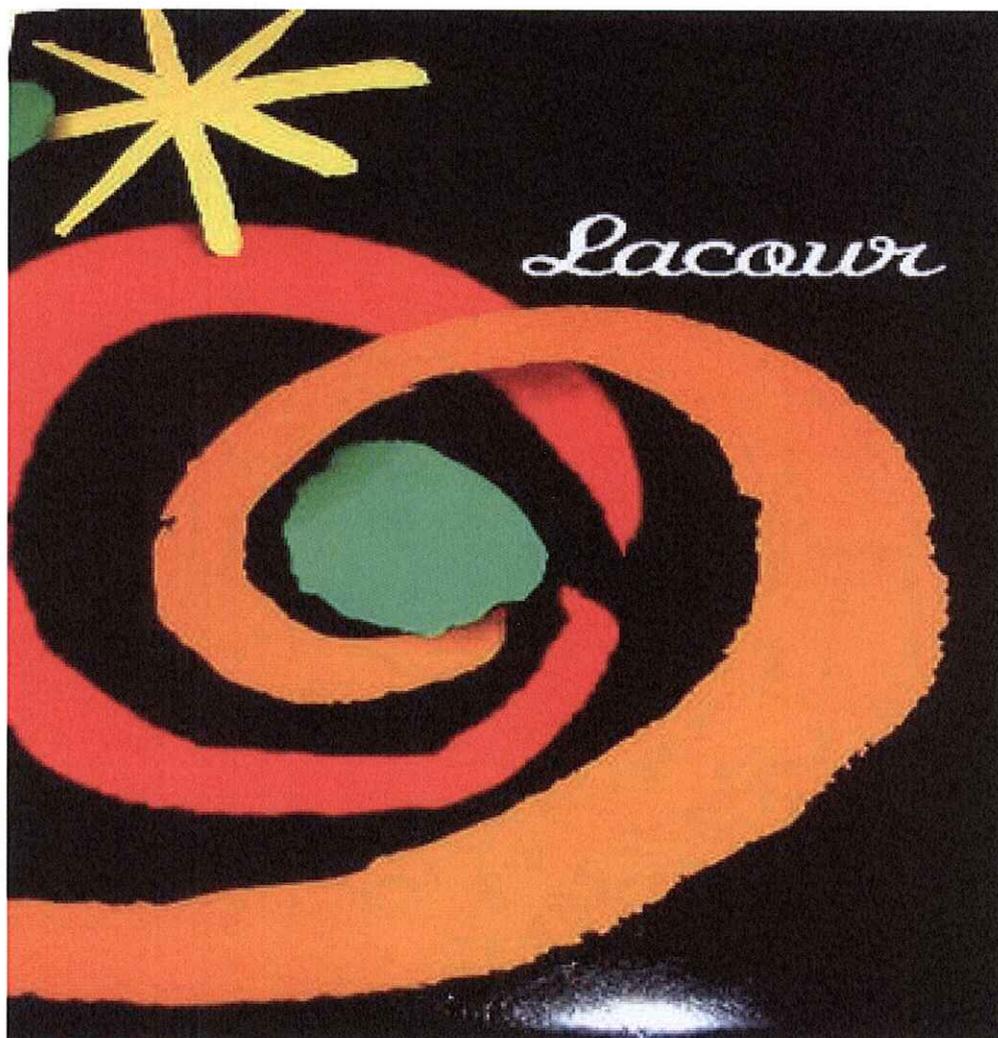


COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2011



René Lacour Grand Saint-Charles
BP 30214 - 66002 PERPIGNAN CEDEX
☎0 468 568 568 e-mail : lacour@lacour-fruits.fr

Secrétaire Général
Nations-Unies
New York – NY 10017
Etats Unis

Le 03 Octobre 2011

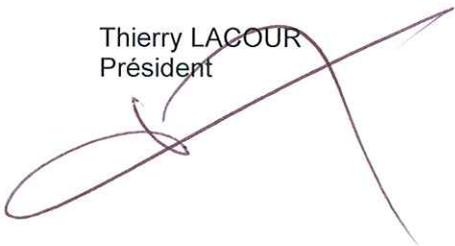
Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que LACOUR SAS soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (*Communication on Progress – CoP*) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Meilleures salutations,

Thierry LACOUR
Président



Antonio MORALES ABAD
Directeur Général



SOCIAL

Principes associés

Droits de l'homme :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.
-

- **Partenariat avec les producteurs pour un respect strict des normes O.I.T.**

Actions menées :

- LACOUR est engagé pour le respect des hommes et a signé le pacte mondial de l'ONU.
- Tous les fournisseurs de LACOUR SAS engagés dans la démarche ALTERNEA sont contrôlés par un organisme de certification (ECOCERT) sur le respect des normes O.I.T et ses fournisseurs forment leurs salariés afin de renforcer leurs compétences et leur implication dans le développement durable.

Principes associés :

Normes du travail :

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.**
 - 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.**
 - 5. L'abolition effective du travail des enfants.**
 - 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**
-

LACOUR SAS a le souci permanent de respecter et promouvoir le principe de non discrimination et mène depuis sa création en 1945 une politique de diversité.

Le règlement intérieur LACOUR SAS stipule conformément aux dispositions législatives et du code du travail :

- les règles relatives à l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise,
- les règles générales et permanentes relatives à la discipline applicable dans l'entreprise,
- les règles générales relatives à l'interdiction de toute pratique de harcèlement moral ou sexuel,
- les procédures et sanctions disciplinaires ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.

Ce règlement est remis à chaque nouveau salarié à son arrivée et est consultable sur le site intranet de la société.

ENVIRONNEMENT

Principes associés

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologie en matière d'emploi et de profession

La Société Lacour SAS est consciente de son impact sur l'environnement, et souhaite minimiser celui-ci au maximum. Pour cela, Lacour SAS s'est engagée dans une politique de Développement Durable au sein de l'entreprise :

Poste	Actions à mettre en oeuvre	Indicateur de suivi	Date de mise en oeuvre	Objectif relatif à l'indicateur	Délai d'application	2008		2009		2010		2011	
						Tonnage global 2008-2009: 83318 T		Tonnage global 2009-2010: 85774 T					
						Indicateur	Remarques	Indicateur	Remarques	Indicateur	Remarques	Indicateur	Remarques
Frêt	Augmenter la part du fret maritime pour les produits Marocains	Quantité transportée par bateau / Quantité totale (en %)	2010	60%	2020			51%			En cours de calcul		
Recyclage dans l'entreprise	Diminuer la proportion de déchets "tout venant"	Tonnage Bennes Tout venant	2008	Diminuer la proportion de déchets tout venant de 75%	2015	0	Pas de recyclage réalisé	101,14	2009: installation de bennes à cartons / bouteilles plastiques / piles / bois / Mat. Organique	77,24	2010: diminution de 24% de la quantité de déchets dans les bennes RES (11300 T contre 23360 T)		
Recyclage dans l'entreprise	Augmenter la proportion de recyclage des déchets bois	m3 bois traités	2008	Augmenter la proportion de déchets recyclés	N/A	0	Pas de recyclage réalisé	35 = 21,5 %		30 = 23 %			
Recyclage dans l'entreprise	Augmenter la proportion de recyclage des déchets carton	Tonnage carton racheté	2008	Augmenter la proportion de déchets recyclés	N/A	0	Pas de recyclage réalisé	27,08 = 16,5 %		21,98 = 17 %			
Bilan énergétique Lacour SAS	Améliorer le bilan énergétique de la société	Bilan énergétique EDF	2011	Bilan énergétique réalisé en Octobre 2011, en attente des résultats pour définir les objectifs									

Nouveautés 2011 :

- réalisation d'un bilan énergétique avec EDF
- projet d'utilisation d'une nouvelle ligne de transport maritime (Agadir-Dunkerque), qui réduira l'émission de gaz à effets de serre.

Environnement, Social, Gaz à effet de serres...
Les réponses de LACOUR SAS dans sa sphère d'influence

Par son adhésion au Pacte Mondial, LACOUR s'est engagé à prendre des mesures pour faire évoluer son fonctionnement et à appliquer ces principes à sa stratégie.

En 2008, l'entreprise s'est lancée dans une démarche active auprès de ses fournisseurs, afin de promouvoir les dix principes du Pacte Mondial.

Cette démarche consiste en la création d'un référentiel fondé sur les valeurs du développement durable (<http://www.alternea-5-engagements.com/>).

En accord avec les valeurs de l'entreprise, ce référentiel a été créé à l'initiative de LACOUR SAS et construit en collaboration des partenaires producteurs de fruits et légumes. Il a pour but de créer une différenciation forte auprès de sa clientèle par une offre innovante de fruits et légumes respectant les principes du Développement Durable.

A ce jour, Lacour SAS compte neuf fournisseurs engagés dans cette démarche, sur les cinq principes suivant :

- Economiser l'eau en participant à la « révolution bleue »
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre les pollutions chimiques
- Préserver la biodiversité
- Respecter l'être humain

Ces engagements sont contrôlés par un organisme indépendant ECOCERT.

Pour 2011, nous avons continué à augmenter la part des ventes de la marque Alternea, et souhaitons encore la développer pour 2012.

Toutes ces actions sont listées dans un référentiel qui a permis le lancement d'une marque « ALTERNEA ».

ALTERNEA se positionne ainsi comme une marque forte de fruits et légumes qui portent les valeurs de Développement Durable. Elle représente l'engagement de producteurs du bassin méditerranéen sur un thème primordial pour les générations futures.

PJ : Dépliant ALTERNEA

Pour vous permettre de consommer des fruits et légumes tout au long de l'année en étant respectueux de l'environnement,

Alternea et ses producteurs du bassin méditerranéen s'engagent à produire autrement.

Aujourd'hui, avec les fruits et légumes Alternea, vous pouvez choisir de consommer autrement !

Pour plus d'informations sur nos engagements rendez-vous sur www.alternea-5-engagements.com

Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr

Document imprimé sur du papier recyclé
Cordialement : Nathalie Dupuy - Fruits - Légumes - CORDIS - APTOUA

5 ENGAGEMENTS POUR LA TERRE



**Engagement n°1 :
Économiser l'eau en participant à
"la révolution bleue"**

Ainsi que seule 0,5% de l'eau de la planète est disponible pour la consommation humaine, aujourd'hui environ 80% de cette eau douce est utilisée à des fins agricoles.

Alternea s'engage à :

- Implanter ses cultures en fonction des quantités d'eau renouvelables disponibles.
- Utiliser des technologies d'irrigation innovantes permettant d'utiliser uniquement la quantité d'eau nécessaire.
- Ne pas polluer les eaux utilisées.



**Engagement n°3 :
Lutter contre les
pollutions chimiques**

Cette pollution est la principale cause de dégradation de l'eau et des écosystèmes. Elle nuit à la planète et à la qualité de notre alimentation.

Alternea s'engage à :

- Développer le contrôle des populations de ravageurs par des moyens biologiques tels que le choix de variétés résistantes, l'utilisation d'insectes, de biopesticides, de haies...
- Étudier et quantifier les résidus chimiques afin de tendre vers leur disparition totale.
- Faire gérer chaque type de déchet par une filière appropriée (récupération ou recyclage).



Parlez-en à vos enfants !

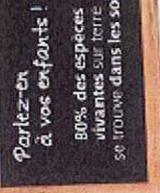
Le transport par bateau émet 5 fois moins de CO2 que le transport par camion

**Engagement n°2 :
Réduire les émissions
de gaz à effet de serre**

L'effet de serre est à l'origine un phénomène naturel bénéfique qui permet de capter une partie de l'énergie solaire pour la rediriger vers le sol. Mais l'activité humaine, en augmentant ces gaz à effet de serre, a provoqué un réchauffement climatique aujourd'hui très inquiétant.

Alternea s'engage à :

- Développer le transport en bateau.
- Limiter l'utilisation d'engrais azotés.
- Réduire la consommation de carburant et d'électricité.



**Engagement n°4 :
Préserver la biodiversité**

Les 5 causes principales de la diminution de la diversité des espèces vivantes sont : la dégradation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces envahissantes, les pollutions et le changement climatique.

Alternea s'engage à :

- Préserver les qualités physiques des eaux et des sols.
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- S'impliquer dans des organisations qui défendent les causes environnementales locales et régionales.
- Utiliser des emballages biodégradables ou recyclables.



**Engagement n°5 :
Respecter l'être humain**

L'agriculture est souvent critiquée pour les conditions difficiles de travail qu'elle impose à sa main d'œuvre. S'engager dans une politique de développement durable implique de défendre non seulement l'environnement mais aussi l'homme et son développement.

Alternea s'engage à :

- Former ses salariés afin de renforcer leurs compétences et leur implication dans le développement durable.
- Favoriser l'insertion des populations fragilisées et veiller à la pérennité des emplois
- Signer le pacte mondial de l'ONU.
- Respecter la certification internationale GLOBALGAP en défendant la santé et le bien-être des salariés.



Des producteurs qui innovent chaque jour pour les générations futures



"Les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins."

Extrait de la Déclaration de l'11 mai 2000

Les producteurs sélectionnés par Alternea ont envie de voir plus loin et innover avec nous dès aujourd'hui pour le bien-être "des générations futures et des autres peuples". Ils s'engagent à respecter les plans de progrès que nous avons définis ensemble et acceptent d'être régulièrement contrôlés sur les objectifs que nous avons fixés.